

SNTRS Informations

CGT

Bulletin de Liaison

du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique –

Imprimé par AJC BP4 91750 CHAMPCEUIL — Périodicité : autre - C.P. n°0904S05391 —

Directeur de Publication : Jean OMNÈS — 7, rue G.Môquet 94801 VILLEJUIF

Tél. 0149 58 35 85 — Télécopie 01 49 5835 33 — Courrier Electronique : sntrs-cgt- ch@vjf.cnrs.fr

N°4

25 juin 2001

7 frcs.

Bulletin élaboré par le Bureau du Secteur Chercheurs du SNTRS-CGT.

Spécial Chercheurs

Syndicalisme Recherche

Le bureau du secteur chercheurs du SNTRS-CGT : Jean-Michel Biquard, Janine Cohen, Françoise Courtin, Michel Gruselle, Bernard Krust, René Malzieu, Gilles Mercier, Geneviève Miquel, Martine Pomerance, Laurent Tassan-Got, Annie Thébaud-Mony, Patrick Thonneau.

SOMMAIRE : Pages :1-2 Edito : La recherche face à la volonté gouvernementale de réduire les dépenses publiques. Pages 2-3 : Les enjeux de la contractualisation avec l'Université. Pages 3-4 : Les enjeux des élections aux Conseils Scientifiques de départements. Page 4 :La préparation du budget 2002. Page 5 : Une nécessaire revalorisation des carrières. Pages 5-6 : CAP inserm les enseignements d'un scrutin. Page 6 : Les EPST sous tutelle.

EDITO

LA RECHERCHE FACE A LA VOLONTE GOUVERNEMENTALE DE REDUIRE LES DEPENSES PUBLIQUES

Aujourd'hui les personnels des EPST constatent que le gouvernement veut appliquer les 35 heures au rabais en remettant en cause des acquis. Ainsi cela aboutit à remettre en cause 7 jours de congés réglementaires en les remplaçant par des jours de RTT. Cela aboutit aussi à enfermer le travail saisonnier dans un système de 44 heures maximum et de 30 heures minimum. Tout cela sans création d'emplois. Les personnels perdent la maîtrise du choix d'une partie de leurs jours de vacances ou des conditions de récupération. Cela va avoir surtout des conséquences sur l'organisation du travail dans certains services des sièges, des délégations régionales, dans les services communs et les services à travail posté. Mais cela peut avoir aussi des répercussions dans les secrétariats des laboratoires, voire par la suite dans certaines équipes. De plus en plus d'agents seront concernés avec le développement des plateaux techniques des

TGE et autres "pôles". Une gestion astucieuse appuyée sur la mutualisation des personnels des EPST et des Universités peut même permettre d'économiser des postes. Cela est cohérent avec les orientations gouvernementales pour la préparation du budget 2002 de la recherche publique : stagnation des moyens de la recherche publique, réduction des effectifs statutaires (même si le nombre d'embauche reste élevé), maintien de l'emploi précaire (voire développement dans certains domaines).

Les enjeux de la recherche et le besoin de développement de l'emploi restent secondaires pour le gouvernement français qui retient comme priorité avec ses partenaires européens une faible croissance des dépenses de l'Etat (+ de 1,5% par an) et une réduction des postes statutaires malgré une croissance économique prévisible de l'ordre de 3% et une inflation de 1,9%. Le SNTRS-CGT

condamne la contractualisation du CNRS qui veut faire accepter cette politique par les personnels du CNRS. Le SNTRS-CGT appelle les personnels à exprimer leur désaccord avec la politique gouvernementale et à exiger la satisfaction de leurs revendications en matière de RTT (maintien des congés réglementaires, 35 heures par semaine travaillée, correspondant à 1540 heures par an), de créations d'emplois, de suppression du travail précaire, de reconnaissance des qualifications et

d'augmentation des crédits récurrents pour les laboratoires.

Michel PIERRE
Secrétaire général adjoint du SNTRS-CGT.

Les enjeux de la contractualisation avec l'Université

La Conférence des Présidents d'Université (CPU) a livré sa réflexion sur ce que doit être selon elle l'évolution du système universitaire "Texte d'orientation. *Autonomie des universités et responsabilité : pour un service public renouvelé*" (19 avril 2001). L'intégration de plus en plus grande de l'Université dans le monde économique, la professionnalisation des filières, le développement de la recherche et l'accroissement des échanges avec les universités européennes et le développement du pouvoir des régions sont des facteurs qui déterminent les présidents d'université à demander des évolutions structurelles dans l'autonomie de gestion des universités. Bien qu'affirmant son attachement au service public de l'enseignement, la CPU affirme que " *Comme les autres services publics, l'enseignement supérieur a un coût pour la nation et n'a donc pas forcément vocation à être entièrement gratuit pour les usagers. Il faut sans doute réfléchir à une responsabilisation des étudiants à travers un lien financier plus fort avec leur établissement, notamment pour les diplômés les plus professionnalisants* " De là à ce que les étudiants soient définis comme des clients comme les ex usagers de la SNCF, d'EDF-GDF, de la RATP, il n'y a pas loin. Si pour le personnel, la CPU demande son maintien dans la Fonction publique d'Etat, c'est pour demander de le gérer aux niveaux de chaque université en masse indiciaire globale. La CPU demande une redéfinition des modalités de la contractualisation avec l'Etat, notamment par la définition d'une politique de recherche au niveau de chaque université s'articulant avec les orientations fixées par l'Etat. La CPU demande " *la constitution de Conférences régionales permanentes de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, obligatoirement consultées sur les grandes orientations de développement (schémas directeurs), ainsi que sur les contrats qui rythment le développement des établissements, contrats quadriennaux et naturellement, contrats de plan Etat Région. Les projets impliquant les questions de développement local devraient être systématiquement négociés et validés au travers de contrat tri-partites impliquant les signatures de*

l'Etat des régions et des universités. De tels contrats justifient la mise en place, dans chaque établissement, d'un conseil d'orientation stratégique, rassemblant les différents partenaires régionaux (régions, départements, communautés de villes et d'agglomérations, partenariat socio-économique et professionnel), instruisant en amont les dossiers de développement local impliquant les universités, et donnant ses avis au Conseil d'Administration, seule instance habilitée à élaborer le projet d'établissement. La participation des organismes de recherche au développement local trouvera naturellement sa place dans de tels contrats, élaborés au sein des conférences régionales. Le développement de relations nouvelles et accrues avec d'autres partenaires que l'Etat est un moyen d'accroître les marges d'autonomie des universités et d'harmoniser leurs projets avec les nécessités de l'aménagement du territoire ". La CPU fait très fort, la recherche passe entièrement par l'Université. Toutes les orientations sont définies par elle dans le cadre de la politique définie par l'Etat. Les EPST sont inexistants. Tout au plus sont ils invités à participer aux axes tracés en région par les comités de pilotage que sont les Conférences régionales de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. De l'Allègre sans Allègre.. " *La valorisation de la recherche doit être fortement encouragée par la mise au point de dispositions fiscales incitatives et réellement novatrices permettant le développement des ressources propres de l'établissement. Les retombées économiques de la recherche sont naturelles. Négliger les ressources que tout en préservant leur autonomie, les universités peuvent tirer de leurs relations avec le secteur économique serait une erreur. Mieux que quiconque, des universités autonomes, dont les instances jouent leur rôle d'orientation, peuvent utiliser ces ressources nouvelles au bénéfice du public le plus large. La mise en œuvre de moyens en personnels compétents spécialisés pour la formation continue et pour la recherche contractuelle est indispensable. ... Les établissements doivent être sensibilisés à la nécessité de facturer leurs prestations commerciales au coût réel. L'octroi de*

crédits d'impôts aux entreprises qui aident financièrement le développement de l'université peut être une mesure stimulante". C'est clair, la recherche n'intéresse l'université que comme source de revenus permettant l'autofinancement.

Avec de telles conceptions, les scientifiques dont les laboratoires sont liés à l'université ont du mouron à se faire. Les enjeux sont considérables.

Jusqu'à maintenant les EPST avaient délaissé la structuration de la recherche en région. Ils ont ainsi laissé le champ libre aux universités. Les propositions de la CPU si les EPST ne sont pas représentés dans les Conférences régionales (dont la composition reste à définir) permettent de déposséder ces EPST de la définition des stratégies de recherche. La place que la CPU veut donner aux autorités locales dans les Comités de pilotage régionaux laisse craindre que l'on y fera peu de science, et que l'on y favorisera plutôt l'ego des

notables locaux (cf. le physiopole du Val de Marne) ou les intérêts très étroits d'industriels. Les scientifiques et leurs organisations syndicales ne peuvent laisser le terrain libre à ceux qui mettent en œuvre les orientations d'Allègre. Les EPST doivent impérativement être représentés es qualité dans ces structures ainsi que par un représentant du CSCRI pour l'Inserm et du CSR pour le Cnrs. Ce qui permettra de réactiver au Cnrs les CSR en sommeil depuis longtemps. Il est évident que les recherches menées par les laboratoires des EPST dans le cadre de ces structures devront être évaluées nationalement par les structures d'évaluation dont relèvent ces laboratoires (section du comité national, CSS).

Gilles Mercier

LES ENJEUX DES ELECTIONS AUX CONSEILS SCIENTIFIQUES DE DEPARTEMENTS.

Le nouveau décret organique du CNRS a sensiblement modifié le mode de désignation des membres des Conseils de Départements qui deviennent également de vrais Conseils Scientifiques. Une moitié des membres sera désormais élue par les chercheurs et les ITA du CNRS. Précédemment, il n'y avait que des représentants des commissions mandatés par ces commissions pour faire respecter leurs classements et qui n'avaient guère la possibilité de débattre de la politique scientifique du département.

Les choses peuvent considérablement changer puisque ces conseils sont ouvertement chargés de débattre de la politique scientifique des départements. Et que les représentants des personnels sont directement élus par les personnels et ne sont donc pas enfermés par un mandat d'une commission représentant les groupes qui dominent une discipline particulière.

Mais rien n'est gagné, il faudra que les syndicats et les élus mènent une bataille vigoureuse pour que les modalités d'application ne détournent pas le décret organique. Déjà pour l'arrêté concernant ces conseils et le projet de règlement intérieur, la direction tente de court-circuiter les élus en essayant de réduire les prérogatives de ces conseils pour les classements concernant les avancements des chercheurs et les créations et renouvellements d'unités en essayant de donner un rôle renforcé aux Présidents de ces Conseils. Il est donc fondamental de choisir des élus déterminés à faire vivre la démocratie en faisant voter pour le SNTRS-CGT. Le vote au Conseil d'Administration pour lequel le SNTRS-CGT a progressé de plus de 2% montre que nos analyses et propositions sont de mieux en mieux compris par les personnels.

VOTEZ POUR LES CANDIDATS DE SNTRS-CGT aux élections au conseils scientifiques de départements

Michel GRUSELLE.

LA PREPARATION DU BUDGET 2002

La préparation du budget 2002 est déjà bien avancée. Des consultations ont déjà eu lieu entre les EPST, le Ministère de la Recherche et le Ministère des Finances avant les arbitrages de Premier Ministre en juillet-août. Le budget est soumis au Parlement pendant l'automne.

D'après nos informations la Recherche, en dehors de quelques domaines prioritaires (Sciences et Technologies de l'Information et la Communication, certains domaines des Sciences de la Vie et des grands programmes appliqués) n'échapperait pas aux orientations retenues par le gouvernement pour la Fonction Publique. Les dépenses de l'Etat devraient augmenter légèrement moins que l'inflation malgré une croissance de l'économie prévue de 3% en volume. Le nombre de postes de fonctionnaires devrait rester stable avec un redéploiement en faveur de la Justice, de la Police, et de l'Enseignement Supérieur notamment, ce qui laisse entrevoir une nouvelle baisse des effectifs statutaires dans les EPST. Pourtant le nombre d'embauches dans les EPST restera important même s'il baisse légèrement. Les CDD sur fonds publics devraient continuer à augmenter. Des mesures concernant les carrières de certaines catégories, y compris les chercheurs ont été demandées par le CNRS et l'INSERM. Mais l'évolution des recettes de l'Etat semble peser négativement sur les arbitrages. De plus il est à craindre que le gouvernement veuille imposer des conditions de mobilité pour les promotions de chercheurs. Il pourrait aussi répondre aux pressions du marché du travail pour certaines catégories (médecins, informaticiens etc sur postes des EPST) par des indemnités particulières. Nous ne pouvons admettre de telles mesures. Pour le SNTRS-CGT une revalorisation éventuelle doit viser à reconnaître les qualifications (amélioration des grilles, pyramidage des postes et revalorisation de la prime des chercheurs).

Il nous faudra agir vigoureusement cet automne.

René MALZIEU.

UNE NECESSAIRE REVALORISATION DES CARRIERES

Les chercheurs des EPST sont mal payés. Leurs rémunérations sont nettement inférieures en moyenne à celles des chercheurs des EPIC (CEA, EDF, CNES, SNCF,...) et des entreprises privées. La garantie d'emploi dans les EPST n'est guère meilleure dans les faits que celle des chercheurs des EPIC et ce qu'il leur reste de liberté de recherche ne saurait justifier de tels écarts de rémunérations. De plus la diminution des candidats aux DEA scientifiques (qui risque d'augmenter pendant les 10 prochaines années, en raison de l'évolution démographique, de la faiblesse des débouchés pendant les années 90 et de la faible attractivité des carrières) commence à rendre rare les candidats aux recrutements dans certaines disciplines. C'est d'ores et déjà le cas des informaticiens au CNRS. C'est le cas pour recruter les médecins à l'INSERM pour faire de la recherche tournée vers la clinique à plein-temps. Ce phénomène n'est pas nouveau mais se renforce. D'autres domaines suivront si la croissance économique continue. Les directions d'organismes en ont pris conscience puisqu'elles réclament maintenant des améliorations de carrières pour les chercheurs. Le gouvernement constate qu'il y a effectivement des difficultés en perspective. Mais il craint le coût des revalorisations générales et il veut se servir de la situation pour accélérer les redéploiements entre les disciplines et entre recherche, innovation et enseignement. Alors il envisage de limiter les améliorations de rémunérations et de carrière là où le marché du travail rend les embauches difficiles. Il réfléchit à des indemnités ou des avantages de carrière sectoriels et/ou liés à la mobilité. Il est prêt à mettre en œuvre le principe "à qualification égale, salaire inégal". Nous condamnons par avance une telle démarche. C'est l'ensemble des carrières qui doit être revalorisé, en commençant par les allocations de recherche du MRT et les débuts de carrières des statutaires. La grille CR1 doit être prolongée jusqu'à l'échelle lettre A sur la base d'une appréciation professionnelle sans barrage budgétaire. La carrière DR 2 doit aussi être prolongée. La proportion de DR1 et DRE par rapport aux DR2 doit être considérablement augmentée pour permettre des flux de promotions comparables à ceux des professeurs ces dernières années. La prime de recherche doit être portée au niveau de celle des Ingénieurs de Recherche (16%). Parallèlement la grille des IR2-IR1 doit être alignée sur celle des CR2-CR1 pour que la structure des rémunérations ne soit plus un obstacle aux échanges entre ces corps de qualification comparable.

Le SNTRS-CGT demande l'ouverture de négociations sur la revalorisation des carrières et le reclassement des personnels ITA et chercheurs. Il n'y a pas de démagogie dans ces revendications qui peuvent être satisfaites par la mise en œuvre d'un plan pluriannuel.

Michel PIERRE.

CAP Inserm : les enseignements d'un scrutin

Les élections aux Commissions Administratives Paritaires de l'Inserm ont marqué un net progrès de la Cgt dans l'ensemble des collèges. Le Sntrs progresse dans la totalité des collèges ITA (+ 11 %). Chez les chercheurs, il réalise près de 15 % dans le corps des CR (+ 5 %) et 7 % pour sa première présentation dans le corps des DR. Ce qui représente 11,6% de l'ensemble des votes chercheurs. Le Sntrs est ainsi devenu la première organisation syndicale à l'Inserm. Ces résultats expriment le ras le bol des personnels à l'égard de la politique du pouvoir et de la direction (vassalisation de l'Inserm vis à vis de l'université, la politique des marchés, la bureaucratisation étouffante, la désorganisation de l'administration, le mépris des personnels, l'autoritarisme, etc...). Les personnels n'acceptent plus cette politique. Le Sntrs ne s'est pas contenté d'exprimer en paroles ce mécontentement, il l'a traduit dans des actions dirigées contre la Direction et le Ministère.

Mais, la politique que le nouveau DG met en œuvre ne diffère pas fondamentalement de celle de son prédécesseur. Il s'agit toujours de finaliser les recherches vers le traitement des pathologies. Les méthodes n'ont pas changé, le départ de C. Griscelli ne s'est pas traduit par un retour à des pratiques démocratiques. Bien au contraire, l'autoritarisme de la Direction générale s'est encore renforcé : le Secrétaire général H. Douchin fait régner l'ordre au siège et le DG envoie des lettres comminatoires aux chercheurs qui n'ont pas rendu leur rapport d'activité dans les délais ! Messieurs Bréchet et Douchin, sachez que les personnels ne se laisseront pas mettre au pas !

FC

Les EPST sous tutelle

Les Directeurs généraux et les présidents des Conseils d'Administration des deux principaux EPST (Cnrs et Inserm) sont des universitaires. Est ce un hasard ? Assurément non au vu des orientations de la politique gouvernementale. L'expérience montre que quand les DG sont des chercheurs professionnels ils ont une fâcheuse tendance à manifester des velléités d'indépendance vis à vis des orientations du pouvoir. Les pouvoirs politiques ont toujours voulu piloter étroitement la recherche, et ce pilotage pour être efficace implique des mécanismes de contrainte à l'égard de ceux qui font la recherche. L'existence d'un corps de chercheurs professionnels à temps plein régi par un statut de fonctionnaire pose un problème de fond pour tous ceux qui veulent asservir les orientations de recherche aux finalités économiques. L'existence d'organismes dédiés à la recherche dont le fonctionnement est régi sur le principe d'une évaluation nationale de l'activité des chercheurs et des laboratoires a structuré les mentalités des personnels. La nécessité d'une recherche non finalisée dont le but est de produire des connaissances, de comprendre la matière, le monde qui nous entoure fait partie de la culture des chercheurs du Cnrs et de l'Inserm. Il en est tout autrement du monde universitaire. Son système de recrutement et de gestion des carrières rend la carrière de l'enseignant-chercheur fortement dépendante de sa hiérarchie. Le morcellement universitaire avec son organisation régionale et ses recrutements sur des profils locaux, facilite la mise en œuvre de la politique du Ministère. La politique de Schwartzberg est fondamentalement la même que celle de son prédécesseur, débarrassée de l'arrogance, des provocations et des insultes : c'est à dire contourner les EPST dans la définition des choix scientifiques. Pour ce faire il multiplie les sources de financements directs et externalise des EPST les centres de décisions scientifiques en créant les "actions incitatives concertées", les "comités de coordination" les GIP, les GIS, et en essayant de créer une société de droit privé pour gérer SOLEIL. La résistance de l'ex DG du Cnrs, Mme Bréchnignac, à un certain nombre de projets ministériels (SOLEIL, réforme du Cnrs) a convaincu le Ministère de choisir des universitaires pour diriger les EPST et les chercheurs.

Geneviève MIQUEL

ADMINISTRATIFS	J'adhère au S.N.T.R.S-C.G.T	
CHERCHEURS		
INGENIEURS		
TECHNICIENS		
THESARDS	NOM :	Prénom :
REJOIGNEZ UN SYNDICAT	Corps et grade :	
<i>Intercatégoriel</i>	Adresse du labo ou service :	
<i>Indépendant</i>	Tél.:	Fax:
<i>Démocratique</i>	<i>Courrier Electronique :</i>	
<i>Unitaire</i>		
SNTRS-CGT : 7, rue Guy Môquet - Tél. : 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33 - Mèl : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr		